intertek
Total Quality. Assured.

POLITIQUE ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Juillet 2026 - D'après le document intertek-environmental-and-climate-change-policy-2026

intertek.com



1. Introduction et objectif

Chez Intertek, le développement durable est intégrée à notre raison d'être : rendre le monde meilleur et plus sûr en donnant vie à la Qualité, à la Sécurité durablement.
Nous avons tous la responsabilité de protéger l'avenir de notre planète. Nous nous engageons à identifier, évaluer et gérer les impacts de notre organisation sur le climat et les ressources naturelles, ainsi que notre dépendance à leur égard.

Grâce à l'engagement et à l'intégrité de ses collaborateurs à travers le monde, Intertek fournit une large gamme de services destinés à garantir la qualité et la sécurité des produits et services que nous utilisons au quotidien, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie aujourd'hui et à un monde plus responsable et respectueux de l'environnement demain.

Cette politique a pour objectif de formaliser l'engagement d'Intertek à réduire son impact environnemental en préservant les ressources naturelles, en protégeant la biodiversité et en promouvant des pratiques durables.
Intertek veille à exercer ses activités dans le respect de l'ensemble des lois, réglementations et normes environnementales applicables.

Cette politique fournit un cadre pour la mise en œuvre d'activités responsables privilégiant la réduction des émissions et des déchets, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le respect des exigences environnementales. Notre ambition est de contribuer à la santé environnementale à long terme en alignant nos activités sur les principes du développement durable.

2. Champ d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble des collaborateurs, prestataires, sous-traitants et toute personne agissant pour le compte d'Intertek sur l'ensemble de nos sites. Elle couvre toutes les activités opérationnelles et tous les services susceptibles d'avoir un impact environnemental.

- Chaque collaborateur, quel que soit son rôle ou sa localisation, respecte les principes et bonnes pratiques définis dans cette politique ;
- tous les prestataires et sous-traitants intervenant pour notre compte se conforment aux exigences et procédures environnementales établies ;
- la responsabilité environnementale est intégrée dans les activités quotidiennes et les processus de décision à tous les niveaux de l'organisation.

À travers cette politique, nous souhaitons également accompagner nos clients, fournisseurs et communautés dans l'adoption de pratiques commerciales plus durables

3. Nos engagements et objectifs climatiques

Intertek s'engage à s'aligner sur l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C défini par l'Accord de Paris. Notre ambition est de réduire de 90 à 95 % nos émissions opérationnelles de gaz à effet de serre (GES) avant 2050 et de compenser les émissions résiduelles par des solutions d'élimination du carbone équivalentes.

Nos objectifs de réduction des émissions à court terme ont été validés par la Science Based Targets initiative (SBTi) :

- Réduire de 50 % les émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019.
- Réduire de 50 % les émissions absolues de GES liées aux déplacements professionnels et aux trajets domicile-travail (scope 3) sur la même période.
- Mobiliser 70 % de nos fournisseurs, en valeur d'achats, afin qu'ils définissent leurs propres objectifs de réduction des émissions de GES d'ici 2027.

Intertek s'engage à mesurer, publier, maîtriser et réduire ses émissions de gaz à effet de serre conformément à ces objectifs.

4. Principaux domaines d'action environnementale

Intertek s'engage à promouvoir et intégrer des pratiques durables dans la conception, le développement et la rénovation de ses bâtiments et infrastructures à travers le monde. Afin d'atteindre ses objectifs environnementaux, le Groupe concentre ses efforts sur les domaines prioritaires suivants :

Systèmes de management environnemental

Nous nous engageons à améliorer en continu notre performance environnementale grâce à la mise en œuvre de Systèmes de Management Environnemental (SME), démontrés notamment par la certification ISO 14001 sur l'ensemble des sites Intertek concernés.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre et amélioration de la qualité de l'air

Nous nous engageons à réduire notre empreinte carbone en :

- définissant des objectifs mesurables de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- favorisant l'adoption de technologies bas carbone, notamment l'électrification des bâtiments et des équipements ainsi que les technologies de captage du carbone ;
- augmentant la part d'électricité renouvelable grâce à des solutions de production sur site, hors site et à l'utilisation de certificats d'attributs énergétiques ;
- remplaçant progressivement les véhicules à moteur thermique par des alternatives à faibles émissions ;
- encourageant l'utilisation de modes de transport bas carbone dans le cadre des déplacements professionnels.

Efficacité énergétique

Nous œuvrons à réduire notre consommation d'énergie en :

- déployant et maintenant des systèmes de comptage automatisés permettant un suivi précis des consommations ;
- analysant régulièrement les données énergétiques afin d'identifier des opportunités d'amélioration ;
- privilégiant des technologies et pratiques économes en énergie telles que l'éclairage LED, les détecteurs de présence, les thermostats intelligents et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Gestion et réduction des déchets

Nous nous engageons à limiter la production de déchets et à promouvoir une gestion responsable en :

- appliquant les principes de réduction, réutilisation et recyclage des matériaux ;
- favorisant l'utilisation de matériaux durables et la réduction des produits à usage unique ;
- collaborant avec des prestataires spécialisés afin de garantir la valorisation et l'élimination appropriées des déchets.

Préservation de l'eau et qualité des rejets

Nous nous engageons à optimiser l'utilisation des ressources en eau en :

- sensibilisant les collaborateurs aux bonnes pratiques d'économie d'eau ;
- installant des équipements permettant de réduire les consommations ;
- maintenant des systèmes de comptage garantissant la visibilité des données de consommation ;
- surveillant régulièrement les usages afin d'identifier les leviers d'amélioration ;
- veillant à ce que les rejets d'eaux respectent la réglementation applicable et ne portent pas atteinte aux écosystèmes locaux

Biodiversité et protection des habitats naturels
Nous contribuons à la préservation de la biodiversité en :

- protégeant et restaurant les écosystèmes susceptibles d'être affectés par nos activités ;
- développant la sensibilisation des collaborateurs et des parties prenantes aux enjeux liés à la biodiversité.

Services environnementaux et engagement sociétal
Nous contribuons activement à la protection de l'environnement en :

- proposant à nos clients des solutions complètes en matière de durabilité, incluant l'assurance qualité, les essais, l'inspection et la certification ;
- associant nos collaborateurs, clients, autorités réglementaires, fournisseurs, communautés locales et actionnaires à nos démarches environnementales ;
- publiant régulièrement des contenus destinés à informer et sensibiliser nos parties prenantes aux enjeux environnementaux et aux solutions associées.

5. Suivi et reporting

Intertek s'engage à mesurer sa performance environnementale, à évaluer l'efficacité de ses actions et à garantir une communication transparente auprès de ses parties prenantes grâce à des dispositifs de reporting internes et externes réguliers.

Pour ce faire, nous maintenons une approche structurée reposant sur :

- l'analyse régulière des données environnementales afin d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés et d'identifier les tendances ou points de vigilance ;
- la communication périodique des résultats et avancées auprès de la Direction et des collaborateurs ;
- la publication d'informations environnementales destinées aux parties prenantes externes conformément aux standards et référentiels reconnus ;
- l'enregistrement, la déclaration et l'investigation de tout incident susceptible de porter atteinte aux personnes ou à l'environnement, ainsi que la mise en place d'actions correctives et préventives lorsque cela est nécessaire.

6. Engagement des parties prenantes

Intertek reconnaît que l'atteinte de ses objectifs environnementaux repose sur une collaboration étroite avec l'ensemble de ses parties prenantes et sur le développement d'une véritable culture de la durabilité.

Nous nous engageons à impliquer activement nos collaborateurs à tous les niveaux de l'organisation en :

- communiquant régulièrement sur nos objectifs environnementaux, nos politiques et les résultats obtenus ;
- proposant des actions de sensibilisation, de formation et de développement des compétences afin de renforcer la compréhension des enjeux environnementaux.

Nous nous engageons également à collaborer avec nos clients, fournisseurs, organismes publics et communautés locales afin de favoriser une démarche collective en faveur du développement durable.

7. Formation et sensibilisation

Intertek considère que la réussite de cette Politique dépend directement du niveau de sensibilisation, des connaissances et des compétences de ses collaborateurs.

À ce titre, le Groupe met en œuvre des actions de formation et de développement visant à :

- renforcer les compétences et développer la compréhension des collaborateurs sur les enjeux liés au changement climatique et à ses impacts ;
- sensibiliser l'ensemble des équipes aux objectifs environnementaux d'Intertek ainsi qu'à l'influence de leurs activités sur notre performance environnementale ;
- partager les bonnes pratiques relatives à l'efficacité énergétique, à la réduction des déchets, à la prévention des pollutions, à la préservation de la biodiversité et à l'utilisation responsable des ressources naturelles.

8. Conformité aux exigences légales et réglementaires

L'ensemble des activités d'Intertek doit être conduit dans le respect des lois, réglementations et exigences environnementales applicables sur l'efficacité énergétique, les équipements de réfrigération et de climatisation, ainsi qu'à toute autre obligation applicable à nos bâtiments et opérations.

9. Rôles et responsabilités

La mise en œuvre efficace de cette politique repose sur une répartition claire des rôles et responsabilités à tous les niveaux de l'organisation.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'Intertek définit la raison d'être, les valeurs et la stratégie du Groupe. Il veille à la création d'une valeur durable à long terme pour les actionnaires tout en contribuant positivement à la société grâce à une gouvernance efficace, entrepreneuriale et innovante.

Certaines responsabilités sont exercées directement par le Conseil, tandis que d'autres sont déléguées à des comités spécialisés. Le Comité Exécutif, dirigé par le Directeur Général, assure la gestion opérationnelle du Groupe et le déploiement de sa stratégie.

Le Conseil approuve la présente politique et supervise sa mise en œuvre afin de garantir son alignement avec les objectifs stratégiques d'Intertek.

Comité de Pilotage Net Zero

Le Comité de Pilotage Net Zero est composé du Directeur Général du Groupe, du Directeur Financier Groupe, du Vice-Président Exécutif Développement Durable, du Secrétaire Général Groupe, du Responsable ESG et Reporting Extra-Financier ainsi que du Directeur Groupe des Risques.

Ce comité est chargé de :

- réviser et mettre à jour la présente politique lorsque cela est nécessaire et veiller à sa bonne diffusion au sein de l'organisation ;
- travailler avec les pays sur les plans d'investissement et les feuilles de route climatiques ;
- suivre les performances environnementales et leurs impacts financiers tout en garantissant la conformité aux exigences légales et réglementaires ;
- développer et déployer les programmes de formation relatifs à l'environnement et au changement climatique destinés aux collaborateurs et prestataires.

Direction et management

Les Directions de chaque région, pays et Business Line ont pour mission :

- de s'assurer que leurs équipes appliquent cette politique dans leurs activités quotidiennes ;
- de suivre les performances environnementales au regard des objectifs définis ;
- de communiquer régulièrement sur les résultats obtenus et les axes d'amélioration ;
- de définir les priorités d'action dans chacun des domaines environnementaux stratégiques présentés à la section 4 ;
- de désigner des référents Net Zero chargés d'animer les projets et de faciliter la communication ;
- d'allouer les ressources humaines, financières et techniques nécessaires à l'atteinte des objectifs ;
- de promouvoir la mise en œuvre de systèmes de management environnemental certifiés ISO 14001.

Net Zero Champions

Le réseau mondial des Net Zero Champions a pour rôle :

- de fournir des mises à jour régulières à la Direction sur les données environnementales, les performances et les opportunités d'amélioration ;
- de suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés ;
- d'accompagner les équipes dans la mise en œuvre des projets environnementaux ;
 de promouvoir les bonnes pratiques durables et de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux et climatiques.

Responsables de site et représentants HSE

Les Responsables de site assurent la mise en œuvre opérationnelle quotidienne de cette politique en :

- alignant les objectifs de leur site avec les ambitions environnementales du Groupe ;
- garantissant une utilisation efficace des ressources et le déploiement de pratiques durables ;
- maintenant des systèmes de management environnemental certifiés ISO 14001 ;
- pilotant les projets liés aux différents domaines d'action environnementale définis dans cette politique.

Collaborateurs, prestataires et sous-traitants

Toute personne travaillant pour ou au nom d'Intertek est tenue :

- d'appliquer cette politique dans le cadre de ses activités quotidiennes ;
- de participer activement aux initiatives environnementales et de contribuer à leur amélioration continue ;
- de veiller à ce que ses activités n'aient pas d'impact négatif sur l'environnement ;
- de signaler immédiatement tout incident ou risque environnemental identifié ;
- de participer aux formations environnementales et climatiques mises à disposition par Intertek.

10. Documents et politiques associés

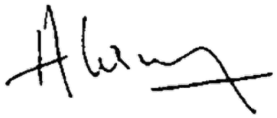
Lorsqu'une politique environnementale locale Intertek existe déjà, celle-ci doit être revue afin de garantir sa cohérence avec la présente politique Groupe ainsi qu'avec les exigences légales, réglementaires et normatives applicables localement. Lorsqu'aucune politique locale n'existe, la présente politique Groupe doit être adoptée et publiée dans la langue locale lorsque nécessaire.

Documents associés : la Politique d'Achats Responsables et le Référentiel de Reporting des Données ESG

11. Révision de la politique

La présente politique est revue au minimum une fois par an afin de garantir sa pertinence et de prendre en compte les évolutions législatives, réglementaires, technologiques et organisationnelles.

Approuvée par le Directeur Général d'Intertek Group plc.

Nom : André Lacroix **Signature:**  **Date:** 13 juillet 2026